

# AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2314



Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 23 avril 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2314 modifiant le règlement numéro U-2304 *remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874*, afin de prévoir des dispositions particulières concernant la culture et la transformation de cannabis et ses dérivés favorisées à l'intérieur de bâtiments hermétiques.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2314 est bien décrit dans le titre et vise dorénavant tous complexes agricoles relativement à la culture et la transformation de cannabis et ses dérivés.

**Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel où sont autorisés la culture et la transformation du cannabis et ses dérivés.**

Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 13 mai 2019, à 19 h 30, au centre culturel Patrick-Lepage, au 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 24 avril 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate